

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier CARRILLAT, Maire.

Date de convocation : Lundi 23 mars 2026

Présents : Mesdames, Céliane GONTHIER-GEORGES, Audrey CHARDON, Sarah DUVAL, Claire ALLARD-VAUTARET, Lucie CAMELIN, Maude BERAUT

Messieurs Olivier CARRILLAT, Michel LEIRITZ, Mickaël PERNOLLET, Michael CESARI, Jérôme BOSSON, Frédéric GUINARD, Gabriel CONTER,

Excusés : Fabrice MOENNE-LOCCOZ, Séverine MERMOUD,

Michaël CESARI a été élu secrétaire.

DESIGNATION ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire rappelle la mission essentielle du Maire en tant qu'interlocuteur de proximité des concitoyens, au travers des champs de compétences qui concernent tout particulièrement la sécurité routière :

- La réglementation, le pouvoir de police et les contrôles par la police municipale
- L'infrastructure routière, l'aménagement de la voirie et la signalisation
- L'urbanisme et l'aménagement
- L'organisation des transports et des déplacements
- L'éducation routière des enfants en lien avec l'école et l'organisation du périscolaire
- L'action en faveur des agents territoriaux en tant qu'employeur
- L'information des citoyens

Pour aider à prendre en compte les enjeux de la sécurité routière, Monsieur le Maire propose de désigner au sein du conseil municipal, un(e) élu(e) référent(e) sécurité routière.

De part sa posture transversale au sein du conseil municipal, l'élu(e) référent(e) sécurité routière :

- constitue le correspondant privilégié des services de l'Etat et les acteurs locaux
- diffuse les informations relatives à la sécurité routière
- contribue à la prise en compte de la sécurité routière dans les projets portés par la commune ou l'intercommunalité (PLU, ZAC ? renouvellement urbain...)
- pilote ou participe aux actions de prévention menées sur le territoire de la commune
- participe à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de désigner :

- **Séverine MERMOUD, élu référent sécurité routière**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Michaël CESARI

Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :



Le Maire,
Olivier CARRILLAT